

LE MAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2016

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit juin à dix heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : P. COUTEL, L. MARTINETTI, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Absents excusés : A. MARTIN, P. GIRARD.

M. MARTIN a donné pouvoir à M. COUTEL,
M. GIRARD a donné pouvoir à M. LAMELET.

Madame Malvina LALIERE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- *Plan Numérique Ornaïs : signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de L'Orne,*
- *S.I.A.E.P. de Longny-au-Perche : modifications n°7 des statuts,*
- *Demande subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers,*
- *Informations et questions diverses.*

N°16-036 : PLAN NUMERIQUE ORNAIS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE :

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Départemental de L'Orne s'est engagé dans un ambitieux plan numérique, approuvé en 2013. Ce Plan Numérique Ornaïs (PNO) comporte notamment la montée en débit de 109 sous-répartiteurs (SR). La commune de Le Mage est concernée par la mise en place d'un sous-répartiteur sur la place de gare (parcelle cadastrée G n°145).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux seront financés comme suit :

- Estimation prévisionnelle des travaux = 197 262 € H.T.
- Financement : subventions Etat, Région, EPCI ou communes.

La Commune s'engage à verser au Département une subvention correspondant à 50% du montant H.T. de l'opération sur son territoire, diminué de l'ensemble des subventions perçues ou devant être perçues.

- Participation Le Mage : environ 13.4% du montant des travaux, soit 26 433 €.

Madame Le Maire précise que les frais de fonctionnement du Sous-Répartiteur sont estimés à 1400 € H.T annuel, compensé partiellement par une redevance facturée à Orange pour un montant estimé à 500 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- autorise Madame Le Maire à signer avec le Conseil Départemental de L'Orne, dans le cadre du Plan Numérique Ornaïs, la convention de partenariat pour la montée en débits du sous-répartiteur de la commune de Le Mage pour un montant de participation de 26 433 €,

- autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution de la convention.

N° 16-037 : S.I.A.E.P. DE LONGNY-AU-PERCHE : modifications n°7 des statuts :

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des statuts révisés du S.I.A.E.P. de la région de Longny-au-Perche rédigés en exécution de la délibération du Comité Syndical en date du 27 avril 2016.

Ces nouveaux statuts tiennent compte notamment des modifications suivantes :

- **ARTICLE 1^{ER} – Formation du syndicat** : il est formé un syndicat entre les collectivités territoriales suivantes, pour tout ou partie de leur territoire :

- **BIZOU**

- **LONGNY LES VILLAGES** (pour la partie du territoire correspondant aux communes déléguées de Longny au Perche, Malétable, Monceaux au Perche, Moulicent et Saint-Victor de Réno).

- **LE MAGE**

- **COUR MAUGIS SUR HUISNE** (pour la partie du territoire correspondant à la commune historique de Boissy-Maugis).

- **ARTICLE 2 – Siège** : Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Longny les Villages. Le Comité se réunit au siège du syndicat.

- **ARTICLE 5 – Comité Syndical** : Le Syndicat est administré par un comité syndical, se réunissant au moins une fois par an et composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Le nombre et la répartition des sièges au sein du comité syndical sont établis comme suite :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes de 1 à 1000 habitants,

- 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour les communes au-delà de 1001 habitants.

- **ARTICLE 10 - trésorier du syndicat** : Les fonctions de trésorier du syndicat sont exercées par le receveur syndical désigné par le Directeur Départemental des Finances Publiques de L'Orne.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur la nouvelle rédaction de ces statuts, tenant compte des compétences ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

⇒ Donne son accord à la modification des statuts du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche,

⇒ Et approuve les statuts tels qu'ils sont rédigés.

N° 16-038 : DEMANDE SUBVENTION JEUNES SAPEURS POMPIERS :

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention de JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) Longny les Villages. Cette association vient d'être créée et demande une aide pour l'achat d'habillement complet pour les jeunes qui souhaiteraient devenir Jeune Sapeur-Pompier.

Après examen de cette demande, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'octroyer une subvention de 80€ à l'association JSP Longny les Villages,

- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à onze heures.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
16-036	PLAN NUMERIQUE ORNAIS : signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de L'Orne	23 juin 2016
16-037	S.I.A.E.P. Longny-au-Perche : modifications n°7 des statuts	23 juin 2016
16-038	Demande de subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers	23 juin 2016